



Saint-Etienne le 23 mai 2022

CONVOCATION

Assemblée Générale
COMITE LOIRE HANDBALL
Samedi 11 juin 2022 de 9h30 à 12h00
A l'Office Municipal des Sports Maison des Sports
37 Bis route du Coin 42400 SAINT CHAMOND

Mesdames, Messieurs les présidentes et Présidents des Clubs, les Membres du Conseil d'Administration du Comité de la Loire

Vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale du Comité de la Loire Handball qui se tiendra le samedi 11 juin 2022 à st Chamond

De 9h à 9h30 se déroulera l'Emargement de l'AG
A 10h00 début de l'AG - A 12h00 fin de l'AG

Représentation des Clubs

Seuls les clubs dont le représentant aura un pouvoir écrit du Président du club seront considérés comme représentés et auront le droit de vote. **Les clubs devront être à jour de toutes dettes financières. Le délégué d'un club ne peut présenter qu'une seule procuration**



Nombre de voix

Chaque association dispose, pour les votes, d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant (nombre de licences au 31/05/2022 – bilan des licenciés à venir)

Pour l'ensemble des licenciés « pratiquant » et « dirigeant »

- De 7 à 20 licenciés 1 voix
- De 21 à 50 licenciés 2 voix
- De 51 à 100 licenciés 3 voix
- De 101 à 150 licenciés 4 voix
- De 151 à 200 licenciés 5 voix
- De 201 à 500 licenciés 1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50
- De 501 à 1000 licenciés 1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100
- Au-delà de 1000 licenciés 1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500

Pour les licenciés « événementiels »

- De 100 à 500 1 voix
- Au-delà de 500 2 voix

Nous tenons à vous préciser que conformément aux dispositions du règlement interne du comité de la Loire, **votre absence** est amendable et vous sera facturée, **75€uros**.

Comptant vivement sur votre présence, veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de nos sportives salutations.

Jean-Pierre DEFOUR, Président du Comité de la Loire Handball